

Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	TITANOBEL SASU
Adresse de l'établissement :	Les Piodières 79350 AMAILLOUX
Activité de l'établissement :	Stockage et fabrication d'explosifs à usage industriel à destination des mines, des carrières et des chantiers de BTP.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	Sans Objet
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<p>L'étude de dangers dont la dernière version a été réalisée en février 2014 a identifié l'ensemble des dangers liés aux activités de fabrication et de stockage d'explosifs.</p> <p>Le risque principal redouté est une explosion en masse des produits fabriqués et entreposés sur le site.</p> <p>Un tel accident générerait des effets de surpression entraînant dans un rayon proche du site des risques de blessures très graves et dans un rayon d'environ 1200 m autour du site des risques de bris de vitre et/ou chutes de tuiles pouvant occasionner de manière indirecte des blessures légères.</p> <p>Les effets de souffle suite à explosion en masse d'un explosif diminuent lorsqu'on s'éloigne du centre de l'explosion, donc du centre du site industriel.</p> <p>Aucun risque toxique n'est à redouter pour ce type d'activité. De même l'activité n'est pas susceptible de générer des risques chroniques : pas d'activité de combustion, pas de rejet d'eau industrielle dans le milieu.</p>

<p>Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :</p>	<p>Les principaux types de scénarios identifiés dans l'étude de dangers sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une explosion en masse des explosifs stockés sur le site, - une explosion en masse des explosifs en cours de transfert sur site suite à prise en feu de l'engin de transport, - une explosion en masse des explosifs fabriqués sur site. <p>Les mesures de maîtrise des risques mises en place afin de limiter le risque sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le transport des explosifs dans des véhicules agréés et entretenus, la mise en place de moyens de lutte contre l'incendie et des campagnes de formation et de sensibilisation des opérateurs du site à l'utilisation de ces moyens, - l'entretien régulier des abords du site pour éviter l'accumulation de végétaux et ainsi réduire le risque d'incendie dans l'environnement du site, - la mise en place de consignes de sécurité assorties d'une formation régulière et continue de l'ensemble des opérateurs. Une des mesures essentielles retenue est la limitation stricte par emplacement de la quantité d'explosifs manipulée ou entreposée afin de limiter les effets sur l'environnement et d'impacter en cas d'accident le moins d'enjeux et de personnes possible, - la conception des bâtiments conforme aux différentes réglementations applicables pour empêcher tout effet domino (sur-accident) et tout risque d'incendie d'origine électrique ou suite à impact de la foudre.
---	--